

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEO MOUSSE

Version: 10

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DEO MOUSSE
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant détartrant pour WC et urinoirs.
Utilisations non recommandées : ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celle recommandées à la section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: **Distributeur**
REMA GROUPE
5 rue Charles François Daubigny, 95870. BEZONS - France
Téléphone : +33 (0)1 30 61 32 08 Fax : +33 (0)1 39 61 82 72
contact@remagroupe.fr
- Fabricant**
SANI MARC
Rue de la Chénaie
F-76800 Saint Etienne de Rouvray France
Tél: +33 (0) 2 35 66 01 38
Mail : contact@sanimarc.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 191039
1. 6. N° code du produit: 191039

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. cul. 1B / SGH05 - H314 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Contient de l'Acide phosphorique et de l'Acide chlorhydrique
2. 2. 2. Mention de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P260 Ne pas respirer les fumées / vapeurs.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 2. 5. Stockage:
2. 2. 6. Elimination: P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale / nationale.
2. 3. Autres dangers: La solution dans l'eau est un acide fort, qui réagit violemment avec les bases et qui est corrosive.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- Acide chlorhydrique en solution à 32%
 - N° CAS: .7647-01-0
 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484862-27
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C < 10
 - SGH (Système Général Harmonisé)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEO MOUSSE

Version: 10

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

* SGH05 * Corr. mét. 1 - H290
* SGH07 * STOT un. 3 - H335
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314

* acide phosphorique 75 %
- N° CAS: .7664-38-2
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485924-24
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C < 10
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH05 * Corr. mét. 1 - H290
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314

* Alcool gras éthoxylé
- N° CAS: 157627-86-6
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
* Tox. aq. chron. 3 - H412
- Divers :
NOEC / = >0,1 - <1 mg/l
CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Poissons = >1 - <10 mg/l
CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 72h / Algues = >1 - <10 mg/l
CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Daphnia magna = >1 - <10 mg/l

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves
4. 2. 4. Ingestion: graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEO MOUSSE

Version: 10

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec
7. 1. 3. Consell(s) d'utilisation(s):	Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'abri du gel.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	HYPOCHLORITE DE SODIUM
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Utilisation professionnelle

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

* Acide phosphorique CAS 7664-38-2
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 0,5 ppm, 2 mg/m³
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME): 0,2 ppm, 1 mg/m³

* Acide chlorhydrique CAS 7647-01-0
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 5 ppm, 7,6 mg/m³

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE AVEC EFFET MINIMUM (DMEL)

* Acide phosphorique CAS 7664-38-2
DDSE (dose dérivée sans effet)
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 2 mg/m³
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1 mg/m³
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 10,7 mg/m³
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 0,36 mg/m³
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 4,57 mg/m³
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 0,1 mg/kg p.c./jour

* Acide chlorhydrique CAS 7647-01-0

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEO MOUSSE

Version: 10

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

DDSE (dose dérivée sans effet)
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 15 mg/m³
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 8 mg/m³

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

* Acide chlorhydrique CAS 7647-01-0

Aucune valeur de PNEC n'a été calculée.

* Acide chlorhydrique CAS 7647-01-0

Eau douce : 36 µg/l

Eau de mer : 36 µg/l

Libérations intermittentes : 45 µg/l

STP : 36 µg/l

Sol : 0,036 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Protection des voies respiratoires:

En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.

8.2.2. Protection des mains:

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure, gants en Néoprène.

8.2.3. Protection de la peau et du corps:

combinaison de protection complète contre les produits chimiques

8.2.4. Protection des yeux:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

8.2.5. Protection individuelle:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Eviter la pénétration dans le sous-sol.

8.4. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.
Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- 9.1.1. Aspect: liquide visqueux
9.1.2. Couleur: rouge
9.1.3. Odeur: caractéristique
9.1.4. PH: Pur à 20°C: 0,5
9.1.5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9.1.6. Point d'éclair: Non applicable.
9.1.7. Limites d'explosivité: Non applicable.
9.1.8. Densité relative (eau = 1): 1.08 +/- 0.02 à 20°C
9.1.9. Viscosité: Non déterminé.

9.2. Autres informations:

- 9.2.1. Hydrosolubilité: complètement soluble
9.2.2. Liposolubilité: Non concerné
9.2.3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEO MOUSSE

Version: 10

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter:	Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
10. 5. Matières incompatibles:	Ne pas mélanger avec: eau de javel
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	* Acide chlorhydrique CAS 7647-01-0 CL50 : 45,6 mg/l (Rat, mâle; 5 min) (Aucune directive n'a été appliquée) * Acide phosphorique CAS 7664-38-2 CL50 : 850 mg/l (Rat; 2 h)
11. 2. 2. Contact avec la peau:	* Acide chlorhydrique CAS 7647-01-0 DL50 : > 5010 mg/kg (Lapin) Solution à 31,5 % effets corrosifs (Lapin; 1 - 4 h) (OCDE ligne directrice 404) * Acide phosphorique CAS 7664-38-2 DL50 : 2740 mg/kg (Lapin) effets corrosifs (Lapin; 24 h) * alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6 DL50 rat (par voie cutanée) : > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE) Corrosion/irritation de la peau lapin : légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	* Acide chlorhydrique CAS 7647-01-0 Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin) (OECD - Ligne Directrice 405) * Acide phosphorique CAS 7664-38-2 effets corrosifs (Lapin) * alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6 Lésion oculaire grave/irritation lapin : dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
11. 2. 4. Ingestion:	* Acide chlorhydrique CAS 7647-01-0 DL50 : 2222 mg/kg (Rat) (Méthode de calcul) * Acide phosphorique CAS 7664-38-2 Pas de données valides disponibles. * alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6 DL50 rat (par voie orale) : > 300 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)
11. 3. Sensibilisation:	* Acide chlorhydrique CAS 7647-01-0 non sensibilisant(e) (Cochon d'Inde) (Test de Maximisation) * Acide phosphorique CAS 7664-38-2 Donnée non disponible * alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6 En se basant sur la structure, aucun potentiel de sensibilisation n'est suspecté.
11. 4. Toxicité chronique:	Pas disponible.
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Toxicité à dose répétée : * Acide chlorhydrique CAS 7647-01-0 NOAEC : 15 mg/m ³ (Rat)(Inhalation) * Acide phosphorique CAS 7664-38-2 NOAEL : 250 mg/kg p.c./jour (Rat)(Oral(e); 90 jours) (OCDE ligne directrice 422)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEO MOUSSE

Version: 10

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Non déterminé. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Non déterminé |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non déterminé. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Données non disponible |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|---|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)
- Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination) |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 3264 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient de l'acide chlorhydrique et phosphorique en solution) |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 3. 3. Étiquettes ADR/RID: | 8 |
| 14. 3. 4. Code danger: | 80 |
| 14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: | C1 274 |
| 14. 3. 6. Instructions d'emballage: | P001 IBC02 |
| 14. 3. 7. Code de restriction en tunnels: | E |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 8 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 4. 3. Polluant marin: | Non |
| 14. 4. 4. N° FS: | F-A, S-B |
| 14. 4. 5. Étiquette(s) IMDG: | 8 |
| 14. 4. 6. Instructions d'emballage: | P001 |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: | 8 |
| 14. 5. 2. Groupe d'emballage: | II |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEO MOUSSE

Version: 10

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Se référer aux rubriques 7 et 8.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses. Composition suivant le règlement CE 648/2004: Agents de surface non ioniques : moins de 5% Parfums
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. Abréviations et acronymes CAS : Chemical Abstracts Service CLP : classification, étiquetage et emballage CL50 : concentration létale médiane DNEL : dose dérivée sans effet SGH : système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques NOAEC : concentration sans effet nocif observé NOAEL : dose sans effet nocif observé OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques PNEC : concentration prédite sans effet
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H290 Peut être corrosif pour les métaux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Références et / ou bibliographie:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
16. 6. Conseils relatifs à la formation:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation des produits dangereux doivent être également respectées.
16. 7. Historique:	
16. 7. 1. Date de la première édition:	22/09/97
16. 7. 2. Date de la révision	28/02/17

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEO MOUSSE

Version: 10

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

précédente:

16. 7. 3. Date de révision: 14/02/2020

16. 7. 4. Version: 10

16. 7. 1. Révision chapitre(s) n°: 1-2-7-8-11-14-15-16